

MISSIONS ET ACTIVITES DE L'AFDD

Fondée en 1953 et reconnue d'utilité publique par décret du 28 février 1966, l'Association Française des Docteurs en Droit a reçu pour objet, aux termes de l'article 1^{er} de ses statuts :

- de contribuer à la diffusion, aussi au-delà de ses membres, de la culture relevant des sciences juridiques, économiques, politiques ou de gestion ;
- d'oeuvrer pour le rayonnement du droit français dans le monde ;
- de maintenir et développer le haut niveau d'appréciation des diplômes de doctorat dans ces mêmes disciplines ainsi que les prérogatives qui s'y rattachent, en intervenant notamment pour la défense des droits de ceux qui en sont titulaires ;
- de susciter des vocations de doctorants par différents échanges et moyens, en contribuant à la réflexion sur les enjeux juridiques, économiques, sociaux et culturels des questions essentielles de la vie collective ;
- et de faire naître et d'entretenir entre ses membres un esprit d'étroite solidarité et d'entraide.

L'AFDD comprend aujourd'hui près de 800 membres, qui représente l'ensemble des professions juridiques et judiciaires. Elle est présidée depuis 2018 par le doyen Jacques MESTRE.

Depuis 2019, elle veille au rayonnement international de ses activités, grâce à un réseau de correspondants étrangers qui la représente dans une soixantaine de pays et diffuse ses publications.

Ses principales activités sont :

- l'organisation régulière de congrès, colloques et webinaires (en visio-conférence) ;
- la promotion et la défense du doctorat en droit, à travers la participation à des débats et des publications, les liens entretenus avec les Ecoles doctorales des Universités et les prises de position régulières sur les questions relatives au sort des docteurs et doctorants en cours de thèse ;
- l'entraide, notamment à l'endroit des jeunes docteurs, notamment par la publication d'offres d'emplois et de stages ;
- la publication de deux revues électroniques : l'une, mensuelle, *Horizons du Droit*, et l'autre, trimestrielle, *Signatures Internationales* ;

- le soutien apporté à une collection d'ouvrages collectifs écrits par des docteurs en droit, « *Droits en mutation* » ;
- l'organisation de déjeuners mensuels, autour d'un conférencier ;
- la dotation de prix de thèse dans des domaines très divers (droit de l'entreprise, droit des personnes et de la famille, droit OHADA, droit de l'environnement et de l'énergie...) ;
- la présence régulière sur les réseaux sociaux ;
- et des voyages à l'étranger : ainsi, fin 2018, en Ethiopie ; fin 2019, en Inde.